



# MÉMO EN CAS DE PANNE, QUE FAIRE ?



opteven

## Mon véhicule est en panne

Mon véhicule est-il roulant ?

OUI

Je l'amène de préférence chez mon garage vendeur s'il se situe à proximité, sinon chez le garage de mon choix.

NON

J'appelle l'assistance pour organiser le dépannage.

04 72 43 52 67



> Ai-je besoin d'un véhicule de remplacement ?

> Ai-je besoin d'un véhicule de remplacement ?

NON

OUI

NON

OUI

NON

NON

> Est-ce prévu dans mon contrat ?  
(cf. conditions générales et particulières)

> Est-ce prévu dans mon contrat ?  
(cf. conditions générales et particulières)

NON

OUI,  
hors heures ouvrées\*

OUI

OUI, en heures ouvrées\*

Je demande un véhicule de remplacement à Opteven.

Je demande un véhicule de remplacement à l'assistance.

04 72 43 66 07

04 72 43 52 67



J'indique au garage avoir un contrat de garantie chez Opteven, il se connectera sur la plateforme [fr.opteven.com](http://fr.opteven.com)

Je signe un Ordre de Réparation et je fournis carte grise et factures d'entretien au garage.

Le garage déclare le sinistre auprès d'Opteven.

Aucun frais ne m'incombent, c'est Opteven qui règle le garage.

100%

Le sinistre est-il couvert par mon contrat de garantie?

OUI

NON

Les frais restants sont à ma charge, je les règle au garage.

partiellement

Les frais restants sont à ma charge.

\* heures ouvrées = Lu-Je de 9h à 12h et de 14h à 18h ; Ve de 9h à 12h et de 14h à 17h